

## Subventions diverses—

109. Académie royale canadienne des arts, \$2,025.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Je n'aime pas à préconiser l'accroissement des dépenses, même s'il ne s'agit que de faibles sommes. Toutefois, l'adjoint parlementaire au ministre peut-il nous exposer la mission de l'Académie royale canadienne des arts, à laquelle on n'accorde que \$2,025, en nous fournissant les mêmes renseignements à l'égard de la Fondation des écrivains canadiens? Nous affectons de fortes sommes à d'autres entreprises; il me semble que le montant consacré à cette fin, qui me paraît revêtir un caractère spécial, est bien minime.

**M. Sinclair:** Ce crédit vise à aider l'Académie royale canadienne des arts qui donne des cours de beaux-arts et verse des subventions à des expositions. Pour ce qui est de la Fondation des écrivains canadiens, elle a été initialement organisée à Toronto, en avril 1931, sous le nom de Fondation des auteurs canadiens, et des commissions consultatives régionales ont été désignées un peu partout au Canada. Le gouvernement a accordé des subventions de 1933 à 1943 et en a repris le versement en 1946. En 1945, la Fondation a obtenu une charte fédérale et a changé son nom en celui de Fondation des écrivains canadiens. Son but est d'aider les artistes canadiens nécessitant.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Je sais que le besoin est grand. Il me semble qu'on pourrait tenir compte de cette considération. Une subvention de \$4,000 me semble bien faible car il est assez difficile pour ces écrivains d'obtenir de l'assistance.

**M. Higgins:** Pourquoi ces subventions relèvent-elles du ministère des Finances?

**M. Sinclair:** Sans doute parce qu'on jugeait qu'il serait plus difficile d'obtenir des subventions de ce ministère que de n'importe quel autre.

**M. Knowles:** Ma question ne se rattache peut-être pas au crédit à l'étude mais c'est la seule occasion que j'aie de la poser. On a voté l'an dernier une somme de \$115,000 qui ne figure plus aux crédits de cette année. L'adjoint parlementaire peut-il m'expliquer pourquoi on l'a supprimée.

**M. Sinclair:** L'an dernier, une subvention de \$65,000 avait été versée au congrès de la presse impériale qui a eu lieu récemment à Ottawa, de sorte qu'évidemment, cette subvention ne sera pas répétée cette année. L'an dernier, une subvention de \$50,000 avait été accordée pour la célébration du deuxième centenaire d'Halifax. Elle ne figurera pas cette année au budget des dépenses.

(Le crédit est adopté.)

## Assurances—

687. Administration — Crédit supplémentaire, \$19,652.

**M. Fleming:** Pourquoi ce crédit supplémentaire?

**M. Sinclair:** A cause de l'accroissement des affaires des sociétés d'assurance. Je tiens à mentionner une chose qui n'est pas contenue dans le crédit, savoir que le gros de cette somme est recouvré en droits des sociétés d'assurances. L'an dernier, nous avons recouvré de cette manière la somme de \$233,000, de sorte que ce coût accru se fera sentir dans les revenus plus élevés pour droits d'inspection.

**M. Adamson:** De quelle façon se fait la cotisation à l'égard des sociétés d'assurance?

**M. Sinclair:** Elle se fonde sur le coût des services effectivement rendus.

(Le crédit est adopté.)

## Assurances—

132. Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies, \$18,165.

**M. Adamson:** Puis-je revenir sur une proposition que j'ai formulée à l'occasion d'un poste des Travaux publics sur la prévention des incendies? Cette année, nous avons eu au Canada deux affreux incendies qui ont détruit en grande partie deux collectivités. D'autres collectivités peuvent être rasées de la même façon. J'invite le Gouvernement à préparer un code ou des normes de prévention des incendies s'appliquant à tout le Canada. Nous avons déjà eu deux sinistres cette année et nous pouvons en avoir d'autres à l'avenir; il y a donc lieu de prendre des dispositions pour les prévenir.

**M. Knowles:** Le bureau ne compte-t-il que deux employés?

**M. Sinclair:** La besogne accomplie ici ne ressemble pas à celle qu'accomplissent les directeurs du service des incendies des provinces. Le Commissaire fédéral des incendies relève du ministère des Finances parce qu'il doit travailler en collaboration avec les compagnies d'assurance-feu. Sa principale fonction est de coordonner le travail de prévention exécuté par les divers ministères provinciaux. Je puis dire que les compagnies d'assurance sont très satisfaites du travail accompli par le Commissaire fédéral des incendies. A l'heure présente, il est vrai, le bureau ne compte que deux fonctionnaires permanents.

**M. Knowles:** La personne qui occupe actuellement ce poste de Commissaire fédéral des incendies est-elle fonctionnaire titulaire?

**M. Sinclair:** Oui, M. C. A. Thompson est titulaire.